# 1 OFFRE d'EMPLOI N°EJ/03/2020

**La Commune de GUIPRY-MESSAC recherche 1 Directeur de Centre de Loisirs à TEMPS COMPLET du 01/09 au 31/12/2020 pour remplacement maladie**
**Missions principales :** Direction du centre de loisirs et référent périscolaire d'une école.

**Fonctions : Direction du centre de loisirs :**
Assurer le suivi du fonctionnement et de l'organisation des temps extrascolaires dans le cadre des orientations éducatives de la commune, cadre du PEDT
Collaborer à l'élaboration collective du projet pédagogique de l'accueil de loisirs, en cohérence avec les orientations du PEDT
Diriger, organiser et coordonner la mise en place des activités de l'accueil de loisirs
Encadrer l'équipe d'animation
Préparer et animer des réunions
Animer la relation avec les familles
Etre garant de la réglementation en vigueur

**Fonctions : Référent d'un site scolaire :**
Coordonner la mise en place des activités du site d'accueil périscolaire en cohérence avec le PEDT
Encadrer, piloter, suivre et évaluer les activités des agents du site,
Accueillir les enfants sur les temps périscolaires (matin/midi/soir)
Assurer la liaison quotidienne avec la direction scolaire et l'équipe enseignante, l'équipe périscolaire, les familles
Etre le garant du pointage des présences et contrôler les états préalables à la facturation à la famille,

**CDD du 01/09/2020 au 31/12/2020**
Quotité de travail : **100 %**
Temps annualisé sur la période :

| Périodes | Temps hebdomadaire | Horaires de travail |
|---|---|---|
| Semaines scolaires | 31h30 | Lundi et vendredi : 11h45-13h30 et 14h15-19h<br>Mardi et jeudi : 11h45-13h30 et 16h15-19h<br>Mercredi : journée de 9h30 (entre 7h-19h) |
| Semaines vacances scolaires | 47h30 | Vacances Toussaint : Du 19 au 23/10<br>Vacances de Noël : Du 21 au 24/12<br>Journée de 9h30 (entre 7h-19h) |

Rémunération sur le 1er indice de la fonction publique territoriale, paiement des congés payés.

BPJEPS Loisirs tout public ou BAFD obligatoire ou tout autre diplôme permettant d'exercer les fonctions de direction d'un ALSH ou de séjours vacances (arrêté ministériel du 09 février 2007).

**Expérience sur poste similaire appréciée.**
**Connaissance du logiciel Arpege appréciée**

Envoyer ou déposer lettre de motivation + CV à la mairie : 2, Rue Saint Abdon 35480 GUIPRY-MESSAC ou par mail à rhccas@guipry-messac.bzh dès que possible.

Fait le 31 Août 2020
Le Maire,
Thierry BEAUJOUAN

MAIRIE DE GUIPRY-MESSAC ILLE ET VILAINE